



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Le Collectif IAE

Coorace, FAS, CHANTIER École,
FEI, Emmaüs France, UNAI,
Mouvement des régies,
Cocagne, Restos du Cœur

À : Mme Catherine Vautrin
Ministre du Travail, de la Santé
et des Solidarités
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle,
75007, Paris

Le 17 juin 2024

Objet : Contribution pour une nouvelle feuille de route pour l'IAE

Madame la Ministre,

Le Collectif IAE - composé des neuf réseaux et fédérations nationales représentatives des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) - souhaite vous faire part de ses attentes vis-à-vis de la concertation pour une nouvelle feuille de route pluriannuelle de l'IAE.

Cette nouvelle feuille de route s'inscrit dans l'ambition du Plein emploi solidaire largement soutenue par votre gouvernement et que nous partageons pleinement. L'IAE constitue à ce titre un levier central de ce projet de société, en ce qu'il produit en termes d'accompagnement social et professionnel mais aussi, de développement économique local et de transition écologique juste.

En effet, et depuis plus de 40 ans, les structures de l'insertion par l'activité économique interviennent au carrefour des grands défis d'aujourd'hui : lutte contre la précarité et l'exclusion (en accompagnant la levée des freins sociaux), plein emploi (en aidant les personnes à retrouver un emploi), pouvoir d'agir des personnes (en redonnant confiance aux personnes et en les informant), crise climatique (en travaillant sur des supports d'activités écologiques et en sensibilisant les personnes), cohésion sociale (en intervenant dans les quartiers prioritaires de la ville ou les zones rurales)...

Les 4600 structures que nous représentons et qui accompagnent chaque année plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi sont ainsi à bien des égards des acteurs essentiels à la réussite du déploiement de l'accompagnement renouveau des allocataires du RSA, qui représentent aujourd'hui 35% des salarié.e.s en parcours d'insertion en moyenne (près de 50% en ACI).

Or, nous ne pouvons que constater une inadéquation entre cette ambition partagée et les perspectives données au secteur de l'IAE, en termes de moyens et de méthode, telles que proposées dans le cadre même de la concertation visant à élaborer sa nouvelle feuille de route.

Le contexte de restriction budgétaire que nous connaissons, et que les structures et les personnes qu'elles accompagnent subissent d'ores et déjà (baisse d'activités, licenciements de salariés permanents et en parcours...), ne doit pas freiner la nécessaire ambition pour le secteur de l'IAE, pourtant fortement portée par le gouvernement ces dernières années, et incarnée par les projets de développement économique local portés par les SIAE. Le secteur de l'IAE a besoin d'une vision et d'un cadre évaluatif partagés et adaptés à sa complexité et aux réalités vécues par ses acteurs, et à la mesure des contributions territoriales et aux politiques publiques apportées par les SIAE..

Même si nous tenons à saluer la démarche de concertation, à laquelle nous nous sommes pleinement impliqués aux côtés de la DGEFP, nous restons dans l'attente d'une réelle démarche de co-construction, traduisant la vision et les enjeux de la politique publique en faveur de l'emploi, et du développement économique et solidaire des territoires et en particulier de l'IAE.

Nous rappelons notre première contribution collective, en mars 2023, qui demeure le socle de notre vision commune pour participer à la concertation avec les pouvoirs publics sur ce qui engage l'avenir des personnes que nous accompagnons et le développement plus harmonieux des territoires où elles vivent.

Aussi, nous réaffirmons les axes qui doivent guider le cadre de la nouvelle feuille de route, et permettre la mise en oeuvre de mesures traduisant la richesse du secteur:

L'IAE, des énergies citoyennes actrices légitimes de la politique publique:

L'IAE est issue d'une mobilisation de la société civile organisée pour répondre aux enjeux et besoins non satisfaits liés au chômage structurel, que les pouvoirs publics ont reconnus, légitimés et institutionnalisés.

L'IAE fonctionne sur la base d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités compétentes, et les associations ou entreprises porteuses d'habilitation. Ces engagements supposent que si les pouvoirs publics sont garants de l'intérêt général, les structures de la société civile qui concourent à l'action publique sont légitimes à proposer leurs projets sociaux et économiques et reconnues dans leurs expertises, expériences et professionnalités a priori.

La politique publique d'insertion par l'activité économique s'inscrit à la fois dans une conjoncture socio-économique qui nécessite une adaptation de la politique publique, et dans une expérience du travail social qui s'inscrit dans la durée et ancrée dans ses territoires d'exercice. C'est cette expérience mobilisatrice d'énergies citoyennes qui en constitue la principale spécificité méritoire pour les pouvoirs publics, soucieux d'appuyer leurs politiques sur une citoyenneté active. En ce sens, le secteur de l'insertion par l'activité économique est un acteur vivant de la solidarité et du lien social et ne peut être considéré comme un simple opérateur de services.

L'IAE au cœur d'un écosystème économique et territorial:

L'IAE doit être appréhendée au prisme de tout ce qu'elle permet d'initier ou de développer dans les territoires, au-delà de sa capacité à intégrer des personnes dans le monde du travail. Que ce soit en termes de lutte contre la pauvreté et la précarité, de lien social, de cohésion et de coopération territoriale, de transition écologique, de commande publique responsable, d'innovation et d'ingénierie des transitions...

L'IAE ne peut agir seule. Il s'agit également d'identifier comment chacun.e prend sa part, y compris les entreprises, dans l'intérêt des plus fragiles en mobilisant en amont (CHRS,

CADA, inclusion par le sport,...) et en aval (les entreprises,, les partenaires sociaux, les branches,...);

Des spécificités au service d'une offre collective adaptée:

L'IAE regroupe des structures différentes avec des moyens d'action propres afin de constituer une offre collective de parcours adaptée à la situation de chaque personne en difficulté et de chaque territoire, avec une analyse spécifique du contexte ultra-marin; la complémentarité des quatre formes historiques des SIAE se traduit dans leurs différences de moyens d'action;

Il s'agit d'identifier quels moyens essentiels en termes de financement, de durée de parcours, d'animation, de sécurisation, de « critères » d'évaluation pas uniquement administratifs, de taux de sortie... sont nécessaires afin que chaque famille de l'IAE puisse agir avec un maximum d'efficacité en fonction de son territoire, de sa spécificité et de la situation particulière des personnes qu'elles accueillent.

Un pilotage adapté aux besoins des territoires et aux enjeux économiques de chaque SIAE:

Le pilotage de l'IAE, aux niveaux national et territorial, doit se décliner tant en termes d'instances de représentation et de pilotage qu'en termes de temporalité des financements. Les effets de « stop & go », les difficultés administratives de déploiement, le manque de financement de la formation,... sont trop d'effets pervers à la pérennité économique des SIAE.

L'articulation avec France Travail est un défi à relever collectivement, pour garantir des solutions d'accompagnement et d'emploi adaptées aux personnes. L'IAE doit trouver toute sa place dans les différentes instances du réseau pour l'emploi, sans remettre en question un pilotage et d'une gouvernance dédiés.

Nous réaffirmons la nécessité de relancer une instance nationale de l'IAE, telle que proposée au précédent ministre du travail.

La formation, 3ème pilier de l'IAE et outil indispensable de retour pérenne à l'emploi:

Le pilotage et les moyens de la formation restent à améliorer tant pour les salarié.e.s en insertion que pour les permanents. Il convient de proposer de véritables solutions massives de financement pérenne et d'accès à la formation des salarié.e.s de l'IAE en prenant pleinement conscience que c'est l'outil majeur d'un retour pérenne à un emploi stable.

L'apport de l'IAE face aux enjeux de la transition écologique et sociale:

Enfin, l'apport de l'IAE dans la construction de nouvelles réponses aux questions de la transition écologique et sociale et plus largement relevant de tous les autres domaines de l'action publique que des seules politiques d'emploi, réclame un travail de propositions à la hauteur de ces enjeux, que notre secteur a toujours explorés avec autant de succès que d'intérêt.

Nous devons collectivement travailler aux moyens permettant d'accentuer et de solvabiliser l'action de l'IAE vers de nouveaux effets utiles relevant de l'intérêt général

Au regard de ces éléments, nous avons besoin de partager avec vous une nouvelle ambition pour le secteur, "chapeau stratégique" de la feuille de route pour l'IAE 2024-2027, et préalable à la définition de mesures opérationnelles.

Notre collectif est à votre disposition, pour tout échange sur ce sujet primordial pour l'ensemble des acteurs de l'insertion par l'activité économique.

Nous vous prions de croire, Madame la ministre, à l'assurance de notre plus haute considération.

Laurent Pinet - Président Coorace



Pascal Brice - Président FAS



David Horiot - Président CHANTIER École



Luc de Gardelle - Président FEI



Yann Fradin - Vice-Président Emmaüs France



Christian de Brunier - Président UNAI



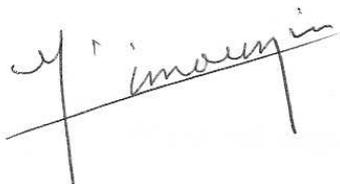
Dominique Hays - Président Cocagne



Patrice Douret - Président Restos du Coeur



Jacques Limouzin - Président Mouvement des régies



Copie: Monsieur Gabriel Attal, Premier ministre